



Remboursement fait mais sans preuve

Par **kathy75**, le **02/08/2010** à **14:02**

Bonjour,rnrnJ'ai un copain qui ma prêté de l'argent. Un chèque de 600 euros 25/05/2009 et 6000 euros 28/09/2009. Le remboursement était de 60 euros pour le premier chèque et 500 euros pour le deuxième. Je lui remettais l'argent en liquide de main à main. Au début tout allait bien, jusqu'au jour ou il à repris le travail et que l'on se voyais mois. Je lui est demandé un R.I.B, mais il me la jamais donné car il voulais que l'on se voit et que je lui remette l'argent en main propre. Pour x raison, on ne se voit plus, et à partir de là il à commencé à dire que je lui remboursais pas. (à son travail il laissais dire que je ne lui avait jamais remboursé et à ces parents que je lui avait donné que 450euros). Aujourd'hui il me menace de poursuite et me demande l'intégralité des sommes . Il à les photocopies des chèques qui ma fait, mais moi je n'ai aucune preuve que je lui donnais en liquide. Dois je m'inquiéter si il me poursuit ? rnmerci